

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1006 nommant un chef de poste administratif à As-Ela.

n° 1006

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 novembre 1940

Numéro JO
n° 528 du 30/11/1940

Date du numéro
30 novembre 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 240 du 15 mars 1940 créant un poste administratif à As-Ela

Vu la décision n° 361 du 22 avril nommant le lieutenant Marois chef de poste administratif d'As-Ela

Vu le départ du lieutenant Marois et les nécessités du service,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'adjudant Antonietti est nommé chef du poste administratif d'As-Ela pour compter du 15 novembre 1940.

Art. 2

— L'adjudant Antonietti prêtera le serment prévu par l'arrêté n° 240 du 15 mars 1940 susvisé.

Art. 3

— La présente décision sera enregistrée et publiée au Journal officiel de la colonie.

NOUAILHETAS.